

Réf : JMC/MD
Dossier suivi par :
Cicéron Jean-Michel
Téléphone: 04 76 93 95 19
Mail:
jeanmichel.ciceron@isere.chambagri.fr

Le Président,

Chambre d'Agriculture de l'Isère
40, avenue Marcelin Berthelot
CS 92608
38036 Grenoble CEDEX 2
Tél : 04 76 20 68 68
Fax : 04 76 33 38 83
Email : accueil@isere.chambagri.fr

385 A, route de Saint Marcellin
38160 Chatte
Tél : 04 76 38 23 00
Email : accueil.chatte@isere.chambagri.fr

34-36 avenue des plantations
Route de Ponsonnas
38350 La Mure
Tél : 04 76 30 90 07
Email : accueil.lamure@isere.chambagri.fr

7, place du Champ de Mars
38110 La Tour du Pin
Tél : 04 74 83 25 00
Email : accueil.tourdupin@isere.chambagri.fr

15, rue Charles Lindbergh
ZAC Grenoble Air Parc
38590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs
Tél : 04 76 93 79 50
Email : accueil.stgeoirs@isere.chambagri.fr

27 rue Denfert Rochereau
38200 Vienne
Tél : 04 74 85 94 29
Email : accueil.vienne@isere.chambagri.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18381001900038
APE 9411Z

www.isere.chambres-agriculture.fr

Madame le Maire
Mairie
246, place du Village
38290 Frontonas

À Grenoble, le 23 avril 2018

Objet : avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de modification du PLU de la Commune de Frontonas

Madame le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis le projet de modification de votre PLU qui sera soumis à enquête publique du 2 mai au 2 juin 2018. Ce projet appelle de notre part les observations suivantes.

Nous n'avons pas de remarques particulières sur vos propositions.

Mais nous profitons de cette modification pour vous rappeler le projet de bâtiment agricole de Jean-Baptiste Millon, pour lequel nous vous avons déjà écrit le 27 août 2014, le 7 janvier puis le 6 août 2015. A l'époque, vous n'avez pas donné suite à notre demande en mettant en avant qu'il n'y avait pas de perspective de modification du PLU, sans être opposée au principe de ce bâtiment.

Aussi, nous vous demandons de profiter de cette modification pour permettre la réalisation du projet de Jean-Baptiste Millon. Nous vous demandons de compléter votre document arrêté en classant en zone A les parcelles cadastrales n° 878, 879 et 880 de la section A et de supprimer l'EBC qui se trouve sur ce secteur. Vous conforterez ainsi l'installation d'un jeune agriculteur sur votre commune.

Ne doutant pas que vous serez attentive à cette demande, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Claude Darlet

